



ONCOnseil
Unité d'expertise en oncologie vétérinaire

Conditions générales de fonctionnement - Service d'oncologie VET OCCITANIE -

Les présentes conditions sont consultables en ligne sur le site <https://www.onconseil.com>

ONCOnseil est une SAS de vétérinaires inscrite au tableau du CROV d'Occitanie sous le numéro 505955, et a pour objectif d'offrir une expertise par un spécialiste en oncologie des animaux de compagnie, dans le cadre d'une approche collaborative, adaptée et intégrative.

Tout acte effectué sur un patient sous la responsabilité de notre service est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

ONCOnseil est un service de consultation spécialisée en oncologie vétérinaire indépendant, dont l'activité clinique est exercée de manière intégrée à l'établissement de soins VET OCCITANIE, 2 bis rue du Général Lionel de Marmier, 31300 Toulouse.

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Le service d'oncologie est ouvert du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 16h00. L'équipe est joignable par téléphone (05 61 61 20 20 choix 2) et courriel (contact@oncologie.vet).

En dehors de ces horaires de fonctionnement, **aucun service d'urgence n'est assuré**. Le vétérinaire de famille demeure le référent en cas d'urgence.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Vet David SAYAG, est médecin-vétérinaire spécialiste en médecine des animaux de compagnie, option oncologie, diplômé du Collège Européen Vétérinaire de Médecine Interne (sous-spécialité oncologie). Il exerce à ce titre exclusivement dans la prise en charge diagnostique et thérapeutique des cancers chez les animaux de compagnie.

Il est responsable de l'ensemble des soins aux animaux accueillis en consultation spécialisée, durant leur présence au sein des établissements de soins.

Conformément à la législation en vigueur, le Dr Vet David Sayag est habilité à exercer la médecine vétérinaire en France, et est à ce titre inscrit au tableau de l'ordre des vétérinaires de la région Occitanie sous le numéro 23923.

Outre le Dr Sayag, l'équipe de soins est composée de :

- Deux auxiliaires vétérinaires, échelon V
 - o Marine Das Neves Goncalves, responsable de la relation famille/animal/vétérinaire
 - o Coralie Haag, responsable du parcours de soins
- Une animalière, échelon II
 - o Anna Caillou, étudiante vétérinaire, responsable du bien-être des animaux hospitalisés

4) Prestations effectuées au sein d'ONCOnseil

- Consultations spécialisées en oncologie des animaux de compagnie
- Confirmation diagnostique d'un cancer
- Suivis des patients initialement accueillis en consultation spécialisées
- Mise en œuvre des chimiothérapies à la clinique et à la maison
- Electrochimiothérapie
- Cryothérapie

- Télé-médecine : téléconsultations, télé-assistance, télé-surveillance, et télé-expertise
- Formations (conférence, édition, vente de guide thérapeutique)
- Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

Tarifs au 16 juin 2025

Actes	Tarif TTC. (€)
ONCO - Consultation spécialisée en oncologie	120
ONCO Consultation de suivi niveau 1 / Entrée chimiothérapie	48
ONCO- Consultation de suivi niveau 2	78
ONCO- Initiation du protocole de chimiothérapie	42
ONCO- Chimiothérapie niveau 1 (hors médicament)	78
ONCO- Chimiothérapie niveau 2 (hors médicament)	102
ONCO- Chimiothérapie niveau 3 (hors médicament)	138
ONCO-Chimiothérapie niveau 4 (hors médicament)	204
ONCO- Frais de matériel chimio-protection (niveau 2, 3 et 4)	27
ONCO-Électrochimiothérapie (hors médicament, bilan sanguin et hospitalisation)	324
ONCO- Cytoponction à l'aiguille fine	42
ONCO- Biopsie / Myélogramme (hors matériel et analyse laboratoire)	84-120
ONCO- Soins divers oncologie	60
ONCO- Accompagnement à la fin de vie – Euthanasie	60
Actes d'oncologie interventionnelle	Sur devis

Estimé indicatif des principaux protocoles de chimiothérapie :

- Protocole CHOP- MW19 : Cout global du protocole (16 séances) (hors prednisolone) : 4750-4950€
- Protocole LHP : Cout global du protocole (7 séances) (hors prednisolone) : 2500-2675€
- Asparaginase seule : 355-490€
- Protocole VBL/Pred : Cout global du protocole (8 séances) (hors prednisolone) : 2100-2250€
- Protocole DOXO-6 : Cout global du protocole (6 séances) : 1950-2100€
- Protocole CARBO-6 : Cout global du protocole (6 séances) : 1950-2100€
- Chimiothérapie intracavitaire : Par séance : 450-600€
- Electrochimiothérapie : Par traitement : 505-600€

Séance de chimiothérapie

Entrée chimiothérapie + frais de préparation et d'administration chimiothérapie + matériel de chimio-protection + prise de sang + NFS pré-chimiothérapie + Hospitalisation chimiothérapie + médicament administré à l'hôpital

Ceci est un estimé des couts – Des variations de prix de +/- 15% sont possibles.

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux sont hospitalisés au sein d'une chatterie reconnue Gold selon les critères CAT FRIENDLY, et le chenil est développé selon les critères fear-free.

6) Espèces traitées

Les espèces habituellement prises en charge par ONCOnseil sont les suivantes : chiens, chats. Les espèces occasionnellement prises en charge par ONCOnseil sont les suivantes : furet, rongeurs, lagomorphes, oiseaux. Pour ces dernières, des consultations couplés avec un praticien habitué de ces espèces sont mise en œuvre. L'expertise du Dr David Sayag se limite à la prise en charge de la maladie cancéreuse pour ces dernières espèces.

7) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins. Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

8) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

9) Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société ANIMACARE les crémations collectives ou individuelles, conformément. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée. Les frais d'incinération sont à la charge de la famille.

10) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

11) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu à la famille. Le règlement se fait par carte bancaire, espèces ou virement instantané. Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Les règlements en plusieurs fois sont possible grâce à Payvet pour tous (jusqu'à 12 mensualités), sous réserve de l'acceptation du dossier par l'organisme prêteur. Des frais administratifs sont associés aux règlements en plusieurs fois.

12) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au CRO d'Occitanie, 6 chemin de Limayrac, 31500 Toulouse.

13) Responsabilité Civile Professionnelle

Une assurance en responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Pacifica N° : 0000 1137 6081 908.

14) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr David Sayag. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Afin d'améliorer au mieux la prise en charge des cancers chez les animaux de compagnie, ONCOnseil participe à des analyses rétrospectives (études cliniques). Les données cliniques de votre animal peuvent être utilisées de manière anonyme. Vous pouvez, en cochant la case du consentement de soins, nous notifier votre refus d'utilisation de ces données.